

OBJET : Signature d'un Contrat de Prêt de 1 000 000€ auprès du Crédit Mutuel

Le Maire de Monteux,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les programmes d'investissement prévus au budget principal sont en cours d'exécution et qu'il convient de réaliser un emprunt pour un montant de 1 000 000€ euros.

Après avoir analysé les offres de différents établissements prêteurs ;

DECIDE de contracter auprès du Crédit Mutuel, un contrat de prêt d'un montant de 1 000 000 (un million d'euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 1 000 000 €

Durée : 20 ans

Remboursement : Terme annuels constants en capital

Taux du prêt : 4,00% fixe sur 20 ans

Frais de dossier : 1 500€

DECIDE de signer le contrat de prêt correspondant avec la Caisse de CREDIT MUTUEL affiliée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – N° ORIAS 07 028 747 130-132 avenue Victor Hugo – BP 924 – 26009 Valence Cedex.

Monteux, le 22 octobre 2024

Acte exécutoire

Envoyé le : 15.11.2024.

Affiché le : 15.11.2024.



Maire de Monteux